Maitre d'ouvrage :

Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne)

Elaboration du diagnostic et du scénario tendanciel du SAGE Vienne Tourangelle

Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P)

Date et heure limite de réception des offres
Vendredi 28 octobre 2022 à 16h30

EPTB Vienne
Établissement Public Territorial de Bassin

Table des matières

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS GENERALES 3
1.1 Présentation du maître d'ouvrage et de son territoire d'intervention 3
1.2 Contexte 4
ARTICLE 2 – CONTENU DE L'ETUDE 7
ARTICLE 3 – MODALITES DE REALISATION ET DE SUIVI 12
3.1. Délais d'exécution 12
3.2. Suivi du marché 12
3.3. Réunions 13
3.4. Listes des rendus 14
3.5. Restitution des livrables 15
a) Supports et documents de travail 15
b) Restitution finale des données informatiques et géographiques 15
3.6. Charte graphique 16
ARTICLE 4 - PRESENTATION DE L'OFFRE 17

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Présentation du maître d'ouvrage et de son territoire d'intervention

L'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Vienne est un syndicat mixte dont l'objectif est de faciliter, à l'échelle du bassin de la Vienne, l'action des collectivités et plus globalement des acteurs de l'eau en faveur de la gestion équilibrée de la ressource en eau. A ce titre, il assure un rôle général de coordination, d'animation, d'information et de conseil dans ses domaines et son périmètre de compétence.

Sur le plan statutaire, l'EPTB Vienne, est un regroupement de collectivités (syndicat mixte ouvert), composé des régions Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire, des départements de l'Indre-et-Loire, de la Vienne, de la Charente, et de la Creuse ainsi que des communautés urbaines de Grand Poitiers, de Limoges Métropole, des communauté d'Agglomération du Grand Châtellerault et du Grand Guéret, des Communautés de Communes de Charente Limousine et de Vienne et Gartempe et d'un EPAGE (Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne).
Le bassin de la Vienne couvre une superficie de 21 160 km² (856 communes). Il s'étend des contreforts nord occidentaux du massif central jusqu'au val de Loire, sur les régions Nouvelle-Aquitaine et Centre - Val de Loire et en particulier sur les départements suivants : Corrèze, Creuse, Haute Vienne, Vienne, Charente, Deux Sèvres, Indre et Indre-et-Loire.

Les missions de l'EPTB Vienne sont les suivantes :

- Favoriser la mise en place et coordonner les procédures de gestion intégrée de l'eau sur le bassin (SAGE, SLGRI, etc.). Outre l'animation du SAGE Vienne, du SAGE Creuse, du SAGE Clain et du SAGE Vienne Tourangelle, l'EPTB Vienne assiste également les acteurs locaux souhaitant mettre en place des outils de gestion intégrée (Contrats territoriaux, Contrats de rivières, etc.).
- Mettre en œuvre une stratégie d'adaptation au dérèglement climatique s'appuyant sur l'acquisition de connaissances pour caractériser l'effet du dérèglement climatique sur les hydrosystèmes du bassin de la Vienne et la mise en oeuvre de mesures opérationnelles en matière d'économie d'eau et de solutions fondées sur la nature. Plusieurs actions de cette stratégie s'inscrivent dans des programmes européens.
- Assurer la maîtrise d'ouvrage d'études structurantes sur l'ensemble du bassin. Dans le but d'améliorer les connaissances et d'orienter les actions en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, des études sont conduites sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Vienne à l'échelle du bassin versant, ou d'une partie de celui-ci. Développer des actions thématiques et stratégiques pour la gestion de l'eau en fonction des problématiques territoriales (étangs, plantes exotiques envahissantes, zones humides, inondations).
- Communiquer et sensibiliser. A l'aide de différents supports d'information, l'EPTB Vienne valorise les actions mises en œuvre et met à disposition sur son site internet un observatoire de l'eau à l'échelle du bassin de la Vienne.

L'EPTB est la structure porteuse du SAGE Vienne Tourangelle.

1.2 Contexte

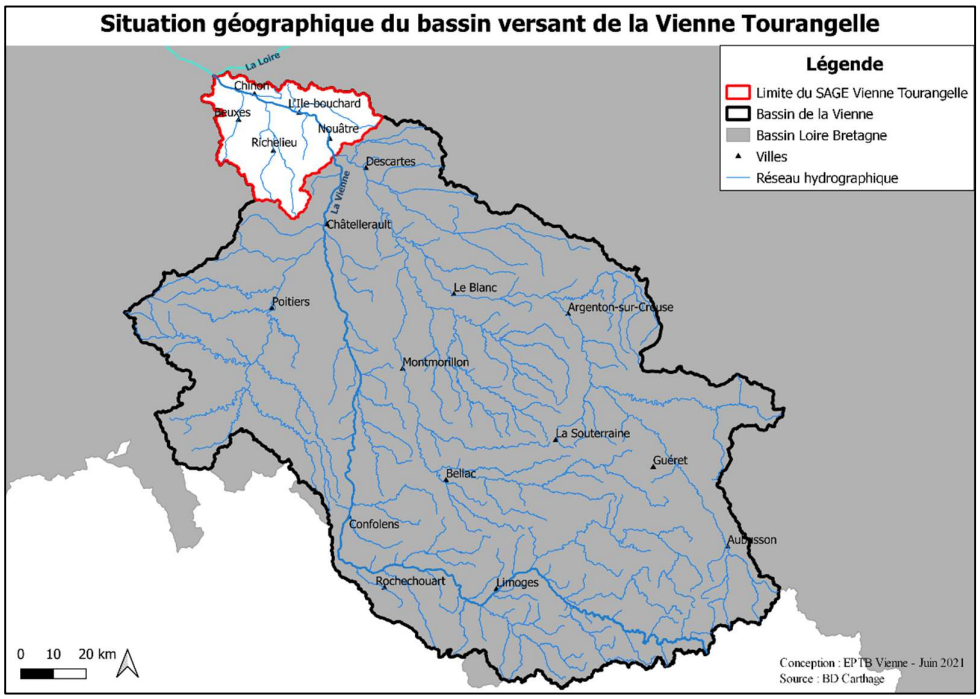

La prestation concernera l'ensemble du SAGE Vienne Tourangelle.
Le bassin versant de la Vienne Tourangelle est situé au centre-ouest de la France. Il s'étend de la confluence de la Vienne avec la Creuse au niveau du Bec des eaux à Port-sur-Vienne jusqu'à la confluence de la Vienne dans la Loire à Candes-Saint-Martin, sur une surface de 1 310 km².

Il concerne principalement la région Centre-Val de Loire, avec le département de l'Indre-et-Loire et la région Nouvelle-Aquitaine avec le département de la Vienne. La région Pays-de-la-Loire et le département du Maine-et-Loire sont concernés à la marge par le bassin de la Vienne Tourangelle. Un total de 107 communes compose le territoire. Il représente 6% du bassin de la Vienne (21 160 km²) et 1% du bassin de la Loire.
Le bassin de la Vienne Tourangelle est caractérisé par un relief de plaine, peu marqué. L'axe principal, la Vienne, marque le début du bassin au niveau de sa confluence avec la Creuse.

La première Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Vienne Tourangelle a été arrêtée le 28 janvier 2022 et le SAGE est entré dans sa phase d'élaboration après un processus d'émergence de 6 années conduit par l'EPTB Vienne. La première étape d'élaboration du SAGE, consistant à l'Etat initial, a été réalisée en interne et suite à une concertation organisée au long de l'année 2021-2022, ce document a été validé lors de la CLE du 7 juillet 2022.

La concertation s'est appuyée à la fois sur des périodes de consultation dématérialisées et sur des réunions en présentiel dans le cadre des réunions de CLE qui ont permis de mobiliser plus de 30 personnes pour présenter et améliorer l'état initial en fonction des observations reçues. Le projet d'état initial a ainsi évolué et progressé vers une version soumise à validation de la CLE. L'ensemble de cette démarche est disponible sur la page : http://www.eptb-vienne.fr/-Elaboration-SAGE-VT-.html

La CLE a validé la possibilité de créer 3 commissions thématiques (quantité, qualité et biodiversité/milieux) lors de l'élaboration du SAGE. Ces commissions permettront de mobiliser un panel d'acteurs non limité pour pouvoir alimenter le travail de la Commission Locale de l'Eau, organe décisionnel du SAGE plus restreint (56 membres).

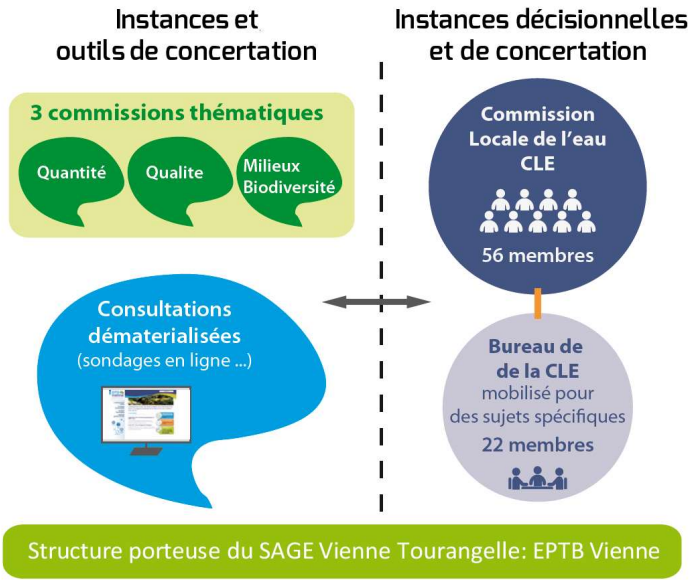

Illustration : Organisation du SAGE Vienne Tourangelle (Conception : EPTB Vienne)

Les prochaines étapes du SAGE consistent en la réalisation du diagnostic partagé, puis du scénario tendanciel.

Le diagnostic partagé se base sur le recueil de connaissances présenté dans l'état initial et doit mettre en évidence les interactions entre milieux, pressions, usages, enjeux environnementaux et développements socio-économiques. **L'état initial servira de source principale de connaissance pour la réalisation du diagnostic.** Il met en relation les connaissances du territoire pour expliquer les problématiques et en extraire les enjeux/pistes d'orientation. Les objectifs du diagnostic peuvent être résumés ainsi :

- Mettre en évidence les interactions entre usages et ressources
- Identifier les atouts et faiblesses du territoire
- Identifier les convergences et divergences d'intérêt
- Dégager les enjeux/pistes d'orientation du territoire liés à la ressource en eau et les hiérarchiser

Le scénario tendanciel vise à établir une projection à différentes échéances (2030, 2040, 2050…) pour décrire un état probable de la ressource et des milieux selon les grandes tendances d'évolutions actuelles. Cela concerne les tendances d'évolution des usages, de leurs impacts sur le milieu, en tenant compte des mesures correctrices en cours ou programmées.

En parallèle de la mission d'accompagnement confiée au prestataire, une étude Hydrologie Milieux Usages Climat (H.M.U.C) est en cours à l'échelle du périmètre du SAGE Vienne Tourangelle et Vienne. Elle vise à évaluer la ressource en eau disponible sur le bassin de la Vienne et à organiser sa gestion en vue d'atteindre un équilibre entre les besoins en eau par usage (eau potable, irrigation, industrie …) et le maintien du bon fonctionnement des rivières. Ses résultats seront disponibles à la fin de l'année 2024.

Le volet « Climat » de cette étude est néanmoins d'ores et déjà disponible. Il s'inscrit dans une étude réalisée dans le cadre du LIFE eau et Climat en 2022. Il présente notamment la caractérisation du dérèglement climatique au cours des dernières décennies ainsi que les effets induits sur la ressource en eau et présente une analyse prospective jusqu'en 2100.

ARTICLE 2 – CONTENU DE L'ETUDE

L'étude se déroulera en 2 phases avec une tranche ferme et 1 tranche optionnelle.

Tranche ferme

Phase 1 : Appropriation de l'état initial du SAGE et préparation de la concertation

- Appropriation de l'état initial :

Ce travail consistera pour le prestataire à décomposer chaque sujet abordé dans l'état initial et à lui permettre de partager une analyse commune du territoire avec le maître d'ouvrage. Ce travail fera l'objet de la production d'une synthèse permettant d'identifier rapidement les sujets essentiels abordés dans l'état initial et les problématiques du territoire. Cette synthèse sera valorisée par le maître d'ouvrage pour accompagner l'état initial. Attention, cette synthèse devra se limiter à un résumé de l'état initial facilement compréhensible par des personnes non initiées (sans apporter d'éléments de diagnostic). En ce sens un document de quinze pages permettant de retenir l'essentiel est attendu et pourra servir de base pour la concertation (l'état initial représente environ 180 pages).

- Elaboration du pré-diagnostic :

Le prestataire devra dans un premier temps, établir le plan du diagnostic afin de clarifier son contenu avec le maître d'ouvrage. Un soin particulier sera accordé à l'élaboration de ce plan qui est important car il servira de cadre de travail pour la concertation et la version finale du diagnostic. Une fois ce plan établi, le prestataire se chargera de produire un « pré-diagnostic » qui servira de support lors de la concertation avec les acteurs du territoire. Ce travail de concertation permettra d'alimenter ce « pré-diagnostic » afin d'aboutir à un diagnostic complet. Le « pré-diagnostic » sera principalement découpé en 3 grandes parties : qualité, quantité et milieux/biodiversité. Il pourra prendre la forme d'une synthèse par thématique au sein de laquelle on pourra retrouver un tableau de type AFOM. Toutefois, le prestataire pourra être force de proposition quant à la structuration du document et des méthodes d'analyses utilisées.

Le pré-diagnostic doit exploiter l'état initial pour croiser les problématiques et les causes effectives ou probables et en déduire les enjeux/pistes d'orientation du SAGE. Le Guide méthodologique pour l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (*ACTeon – MEDDE – Les agences de l'eau – Mise à jour septembre 2015*) et les expériences d'autres SAGE récents serviront de référence pour la réalisation du pré-diagnostic. Le maître d'ouvrage demande que ce pré-diagnostic reste dans l'esprit de l'état initial, à savoir un document s'adressant à un public hétérogène, suffisamment technique mais aussi compréhensible par le plus grand nombre.

Le prestataire proposera un exemple de présentation de pré-diagnostic dans son offre (exemple de plan, fiches, rubriques…). La qualité des analyses qui seront conduites serviront à juger les offres.

- Construction du processus de médiation : mode opératoire s'appuyant sur la concertation pour la réalisation d'un diagnostic partagé

Le prestataire devra proposer au maître d'ouvrage un mode opératoire adapté à l'organisation du SAGE Vienne Tourangelle qui prévoit la possibilité de réunir les acteurs du territoire en « CLE élargie » auquel un ordre du jour thématique sera donné. Cette « CLE élargie » déjà réunie par le passé est composée des membres de la CLE du SAGE Vienne Tourangelle en plus des acteurs pouvant être concernés de près ou de loin par la gestion de l'eau sur le bassin (environ 65 structures). Il est envisagé de regrouper les participants sur une journée. Les thématiques qualité et quantité pourraient être abordées le matin puis l'après-midi les milieux et la biodiversité. Néanmoins, le prestataire prévoira la possibilité de tenir ces deux réunions en deux demi-journées séparées. **Le candidat proposera un exemple détaillé de concertation possible basé sur le format d'une « CLE élargie » pour la réalisation du diagnostic du SAGE Vienne Tourangelle dans son offre.** Celle-ci devra privilégier des travaux de groupes afin de permettre des échanges aisés. Cette concertation devra permettre de s'appuyer sur la connaissance des acteurs pour affiner le diagnostic, le compléter, identifier les divergences, hiérarchiser les problématiques…L'exemple devra détailler notamment le mode d'organisation proposé pour la concertation (ateliers, type de réunion, thèmes…) et le type de consignes envisagée pour une production efficace des participants.

- Lancement du diagnostic :

Le prestataire prévoira lors du lancement de la concertation une présentation à vocation pédagogique afin de former les acteurs locaux sur les notions de médiation et les définitions relatives au diagnostic : rôles attendus des différents acteurs et définition des termes employés (enjeux, causes, problématiques…). L'objectif est d'apporter dès le début de la phase de diagnostic, une lisibilité sur le cap visé et le mode opératoire proposé pour l'atteindre. Cette réunion sera aussi l'occasion de rappeler les différentes phases du SAGE et de valoriser l'investissement des acteurs.

Phase 2 : Mise en œuvre de la concertation et production du diagnostic

Le prestataire mettra en œuvre le mode opératoire retenu précédemment pour la concertation en s'appuyant notamment sur la « CLE élargie » et en suivant le cadre fixé dans le plan du pré-diagnostic. Il sera chargé de produire les comptes-rendus de chaque réunion et de synthétiser de manière globale la phase de concertation. A l'issue de la phase de concertation, les comptes-rendus rédigés par le prestataire devront mettre en évidence les idées, suggestions, propositions des acteurs du bassin qui alimenteront le pré-diagnostic. Il y précisera la participation des différents groupes d'intérêts, les éventuels points de divergences ou de blocages, les conflits éventuels. Il pourra faire des propositions afin d'améliorer la bonne concertation dans le cadre de l'élaboration du SAGE. **Le diagnostic final mettra en évidence les enjeux et les pistes d'orientation (problématiques à résoudre) du SAGE. Ils répondront à la fois aux objectifs du SDAGE Loire Bretagne et aux spécificités du bassin de la Vienne Tourangelle.** Lors de cette phase, il est attendu du prestataire qu'il étudie finement l'analyse croisée afin de mettre en évidence des corrélations. Les résultats de chaque analyse seront dument justifiés au regard des données issues de l'état initial et de la concertation.

Selon le plan arrêté du « pré-diagnostic » avec le maître d'ouvrage en première phase et sur la base du travail de concertation et des éléments issus de l'état initial, le « pré-diagnostic » produit sera mis à jour pour tenir compte des contributions en « CLE élargie ». Ce « pré-diagnostic » enrichi des apports

de la « CLE élargie » a ainsi vocation à évoluer vers le diagnostic. Le document finalisé sera ensuite présenté au bureau de la CLE pour amendement puis à la CLE pour validation. La présentation devra mettre en évidence les résultats de la concertation. Si des remarques complémentaires de la CLE ou du bureau nécessitent des modifications, elles seront intégrées par le prestataire.

Le maître d'ouvrage assurera les aspects organisationnels pour les réunions de concertation et la CLE (invitations, envois des comptes rendus, réservation de salles…). Un travail d'analyse des statistiques de participation et d'évaluation qualitative de la concertation devra être effectué est mis en valeur par le prestataire lors de ce processus (aussi bien dans le document de diagnostic que lors des réunions de CLE ou du bureau).

Le prestataire doit garder en mémoire, lors de la réalisation du diagnostic, que la vocation du SAGE est de définir des orientations stratégiques de la gestion de l'eau du territoire, ceci devant se traduire en objectifs opérationnels (dans le PAGD et le règlement) pour que la mise en œuvre soit effective. Le document devra être organisé simplement, en rappelant pour chaque sujet la situation constatée et en présentant le diagnostic relatif à celle-ci :

- Rappel du constat (état initial) : décrire pour chaque thématique les points positifs et les points négatifs au regard notamment des objectifs qualitatifs fixés par la DCE et plus largement par la réglementation ;

- Causes de cette situation : facteurs ? poids de chaque facteur ? identification de la part de responsabilité des usages à l'origine de la situation…

- Déduire les enjeux/pistes d'orientation en les hiérarchisant (degré d'importance). Le prestataire devra analyser les relations usages/milieux, les relations entre les usages, la satisfaction des usages, les contraintes par usage et par milieu, les dynamiques des différents acteurs, leur ressenti vis-à-vis des démarches à engager, les opportunités d'action, les motivations et les éventuels obstacles. Il s'agira également de déterminer les effets en chaine des évolutions constatées sur le territoire (exemple : effets du dérèglement climatique) et les répercussions sur les usages et le milieu.

Ce travail fera également l'objet de la production d'une synthèse permettant d'identifier rapidement les sujets essentiels abordés dans le diagnostic. Attention, cette synthèse devra se limiter à un résumé du diagnostic facilement compréhensible par des personnes non initiées. En ce sens un document attractif et pédagogique de quinze pages permettant de retenir l'essentiel est attendu.

<u>Tranche optionnelle</u>

TO1 : Réalisation du scénario tendanciel et des éléments utiles pour les scénarios alternatifs

Suite au diagnostic, cette tranche optionnelle consiste à se projeter dans le futur en estimant les tendances d'évolution des usages, de leurs impacts sur le milieu et en tenant compte des mesures correctrices en cours ou programmées. Les grandes tendances d'évolutions actuelles permettent ainsi de décrire un état probable de la ressource et des milieux à différentes échéances (2030, 2040, 2050…). Ce scénario tendanciel correspond à un scénario « sans autre politique volontariste de l'eau ».

La méthodologie pour la réalisation du scénario tendanciel doit être cohérente avec celle du scénario tendanciel de la Directive Cadre sur l'Eau. Le prestataire pourra s'appuyer sur les guides suivants (liste non exhaustive) : le Livre II : « Guide méthodologique pour l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE

(2015) » et le livre I : « Les dernières actualités et réformes de la politique SAGE (2019) ». **Le candidat proposera de manière détaillée une méthodologie** qui devra tenir compte de la croissance démographique, de l'évolution des activités économiques et usages, des impacts des évolutions climatiques sur les ressources (en se basant sur les résultats de l'étude HMUC Vienne-Vienne Tourangelle et du projet LIFE Eau et Climat sur l'adaptation aux changements climatiques sur le Bassin de la Vienne portés par l'EPTB Vienne), et de la mise en œuvre des politiques engagées (directive ERU, Directive Nitrate, Contrats territoriaux, plans de gestions locaux…une liste non exhaustive des documents fournis par l'EPTB Vienne ou existants est disponible en annexe 1), etc ...

A partir de cette phase de détermination des évolutions futures, les changements probables de l'état des milieux aquatiques seront estimés.

- Mise en œuvre de la concertation

Le prestataire réalisera un premier document de travail « avant concertation » avec les connaissances disponibles qui servira de base à la concertation. Ce document devra mettre en évidence les manques éventuels de connaissance et les propositions d'hypothèses qui feront ensuite l'objet des réflexions auprès des acteurs du territoire. Tout comme pour le diagnostic, la production doit répondre à une exigence d'efficacité en étant concis, suffisamment technique mais accessible à un public hétérogène. Il doit en résulter un document opérationnel mettant en évidence les tendances et les leviers sur lesquels les acteurs du SAGE pourront agir.

Concertation : pour évaluer les tendances, les acteurs du territoire devront être mobilisés à travers le format « CLE élargie » également. Pour cette phase de concertation, il n'est pas envisagé de travailler en groupe, un format plus classique en plénière est retenu. En complément, un maximum de 10 entretiens téléphoniques (ou visio) seront prévus pour approfondir les connaissances avec des experts (INRAE, météorologues, BRGM, Météofrance, OFB, chambres consulaires…). Les réunions donneront lieu à la réalisation par le prestataire de comptes-rendus des échanges permettant d'identifier leur contenu et les éléments pouvant alimenter le document final.

- Production du scénario tendanciel et des éléments utiles pour les scénarios alternatifs

A la suite de la concertation, le prestataire produira le document de scénario tendanciel intégrant les contributions des acteurs, en lien avec le maître d'ouvrage. Ce document sera présenté, en collaboration avec le maître d'ouvrage lors d'une réunion du bureau de la CLE pour amendement, recueil et intégration des remarques complémentaires, puis à la CLE pour validation.

Le scénario tendanciel doit identifier clairement les objectifs qui ne seront pas satisfaits en l'absence d'actions du SAGE et donc conduit à représenter dans un futur à moyen terme, l'état du milieu sans la plus-value du SAGE.

Il s'agira pour la CLE de prendre en compte les éléments du débat sur les enjeux majeurs concernant la gestion de l'eau du territoire. Notamment de prendre en compte les risques de non atteinte des objectifs du SDAGE Loire-Bretagne sur les masses d'eau du territoire, de définir les réajustements nécessaires à l'atteinte des objectifs cités ci-dessus et de discuter de l'ambition supplémentaire du SAGE pour les autres thématiques de la gestion de l'eau. Ces orientations prises par la CLE lors de la présentation du scénario tendanciel permettront au prestataire de fournir les premiers éléments utiles pour la définition des scénarios alternatifs au maître d'ouvrage. Les différents niveaux d'ambition discutés par la CLE selon les thématiques traités permettront également au prestataire de fournir au maître d'ouvrage des pistes de définition des différents scénario alternatifs.

ARTICLE 3 – MODALITES DE REALISATION ET DE SUIVI

Les 2 phases successives de la tranche ferme doivent s'enchainer. La tranche optionnelle succède à la tranche ferme.

3.1. Délais d'exécution

Le délai d'exécution est de 9 mois pour la tranche ferme et de 6 mois pour la tranche optionnelle 1. En annexe 1 est présenté un planning prévisionnel indicatif. Dans son mémoire technique, le prestataire pourra proposer une évolution de ce planning prévisionnel. Ces propositions alternatives devront être argumentées, en gardant à l'esprit que le démarrage de l'étude est conditionné à l'accord de financement des partenaires financiers (l'étude pourra démarrer en novembre 2022). Elle démarrera sur ordre de service du maître d'ouvrage.

3.2. Suivi du marché

L'animatrice du SAGE Vienne Tourangelle sera l'interlocuteur privilégié du prestataire, qui devra régulièrement l'informer de l'avancement de la prestation et des éventuelles difficultés rencontrées. La cellule d'animation du SAGE assurera l'organisation des réunions de CLE et de concertation (convocation, réservation de salle, etc.) sur le territoire. En fonction de leur nature, les réunions seront programmées par l'animateur, le Président et/ou le Vice-président de la CLE, en étroite collaboration avec le prestataire. Elles pourront se tenir sur l'ensemble du bassin de la Vienne Tourangelle.

Le prestataire prévoira au minimum un rendez-vous (téléphonique ou visio) systématique avec le maître d'ouvrage avant chaque phase de concertation, qui aura au préalable pu contrôler et valider les documents préparatoires.

La « CLE élargie » tiendra une place importante dans la réalisation du marché (principale support de concertation), mais la Commission Locale de l'Eau reste l'instance de décision et de validation finale. Le maître d'ouvrage sera étroitement associé à la construction des livrables et à leurs éventuelles adaptations.

A noter : La concertation se faisant principalement au travers de la « CLE élargie », les réunions de CLE et de bureau suivront un format plus classique (présentation, échanges, recueil des observations, validations) et par conséquent nécessiteront moins de moyens humains que la concertation. Les candidats sont invités à tenir compte de ce paramètre dans leurs offres.

La composition de la Commission Locale de l'Eau est disponible sur la page : http://www.eptb-vienne.fr/-Elaboration-SAGE-VT-.html

La « CLE élargie » n'a pas de composition arrêtée. C'est une instance vouée à évoluer et à proposer au plus large panel d'acteurs du territoire de s'impliquer dans la construction du SAGE. Le listing de la « CLE élargie » comporte une soixantaine de contacts. Elles regroupent des élus, usagers, services de l'état, gestionnaires, associations… Les membres de la CLE font tous partie de la « CLE élargie ».

3.3. Réunions

Pour chaque réunion, selon les besoins définis avec le prestataire, l'EPTB Vienne pourra mobiliser 2 agents pour participer de manière active à la concertation (animation d'ateliers, de groupes de travail…). Cette information est à prendre en considération dans le dimensionnement des moyens humains à mobiliser par le prestataire sur ces phases de concertation et sur la proposition financière.

La prestation comprendra en tranche ferme au minimum 3 réunions :

- 1 réunion de la « CLE élargie »
  Pour cette réunion le prestataire prévoira qu'elle se tienne soit sur une journée soit sur 2 demi-journées séparées.
- 1 réunion de bureau de CLE
- 1 réunion de CLE

Il pourra également être demandé au prestataire de participer à des réunions complémentaires du Bureau ou de la CLE. Le prestataire proposera donc dans son offre le coût unitaire de réunions (demi-journée). Seules les réunions effectives seront facturées.

En tranche optionnelle 1, la prestation comprendra au minimum 3 réunions :

- 1 réunion de la « CLE élargie »
- 1 réunion de bureau
- 1 réunion de CLE

Tableau récapitulatif :

Réunions en tranche ferme : Diagnostic	1 réunion de la « CLE élargie »
	1 réunion du Bureau de la CLE
	1 réunion de CLE
	1 réunion complémentaire
Réunions en tranche optionnelle : Scénario tendanciel et éléments utiles pour les scénarios alternatifs	1 réunion de la « CLE élargie »
	1 réunion du Bureau de la CLE
	1 réunion de CLE
	1 réunion complémentaire

Remarque : les réunions complémentaires seront d'un format similaire à celui des réunions de CLE ou du bureau de la CLE (cf remarque p.11).

3.4. Listes des rendus

Le prestataire mettra à disposition du maître d'ouvrage les livrables suivants (les comptes-rendus de réunions seront tous réalisés par le prestataire et ne sont pas rappelés ici) :

Rappel des livrables attendus en tranche ferme :

Phase 1 :

- Synthèse de l'état initial (15 pages);
- Le plan du « pré-diagnostic » puis ;
- un rapport intermédiaire remis à l'EPTB Vienne avant la présentation du « pré-diagnostic » en « CLE élargie ».

Phase 2 :

- Document décrivant le mode opératoire défini en lien avec le maître d'ouvrage pour l'organisation de la concertation (réunion CLE élargie) ;
- Compte-rendu de la séance de concertation ;
- Diagnostic :
    - Sur la base du plan établi pour le pré-diagnostic, un rapport provisoire remis à l'EPTB Vienne avant présentation au bureau puis à la CLE pour validation.
      Note : le rapport provisoire devra faire l'objet de corrections à la suite du bureau de la CLE afin d'envoyer une version corrigée à la CLE.
    - un rapport final qui prendra en compte l'ensemble des remarques formulées en bureau et en CLE ;
- Synthèse du diagnostic (15 pages);
  Note : La synthèse devra être produite en amont du bureau de la CLE puis faire l'objet de corrections à la suite du bureau afin d'envoyer une version corrigée à la CLE.
- S'il y a lieu :
    - Document cartographique illustrant à une échelle adaptée les résultats ;
    - Bases de données SIG et son catalogue détaillé des métadonnées.

Tranche optionnelle 1 :

- Un rapport intermédiaire « avant concertation » du scénario tendanciel à destination du maître d'ouvrage ;
- Compte-rendu de la séance de concertation ;
- Un rapport provisoire remis à l'EPTB Vienne avant présentation au bureau puis à la CLE pour validation ;
  Note : le rapport provisoire devra faire l'objet de corrections à la suite du bureau de la CLE afin d'envoyer une version corrigée à la CLE.
- Un rapport final du scénario tendanciel qui prendra en compte l'ensemble des remarques formulées en bureau et en CLE ;
- Synthèse du scénario tendanciel ;
  Note : La synthèse devra être produite en amont du bureau de la CLE puis faire l'objet de corrections à la suite du bureau afin d'envoyer une version corrigée à la CLE.
- Remise des éléments utiles pour les scénarios alternatifs
- S'il y a lieu :
    - Document cartographique illustrant à une échelle adaptée les résultats ;
    - Bases de données SIG et son catalogue détaillé des métadonnées (s'il y a lieu).

Toutes les données utilisées, produites, intermédiaires ou finales doivent être restituées de manière organisée. Les fichiers bruts modifiables doivent être fournis au maître d'ouvrage tout au long de l'étude afin que celui-ci puisse effectuer son suivi.

Il est nécessaire, pour l'ensemble des phases, que le prestataire réalise des présentations simples et lisibles, afin que l'ensemble des partenaires puissent comprendre et assimiler les résultats présentés. Le prestataire devra ainsi utiliser un maximum de schémas, graphiques, cartographies et tableaux de synthèse pour communiquer ces travaux.

3.5. Restitution des livrables

Le format des documents rendus devra être compatible avec les logiciels utilisés par le maître d'ouvrage :

- Microsoft Office 2016,
- QGIS 3.4.6, projection RGF 93.

a) Supports et documents de travail

Avant chaque réunion :
Le prestataire communiquera au moins 15 jours à l'avance les documents de travail à transmettre aux participants (synthèse, rapport, …). Il préparera les supports de présentation (diaporamas au format *.ppt), qui devront être envoyés à l'animatrice du SAGE au moins 7 jours à l'avance, pour relecture et validation.

Le prestataire assurera l'animation des réunions de suivi de l'étude, en collaboration avec le personnel de l'EPTB Vienne.

Après chaque réunion :
Le prestataire rédigera l'ensemble des comptes rendus des échanges, qu'il adressera à l'animatrice du SAGE dans un délai de 10 jours après chaque réunion, pour relecture et validation. Le maître d'ouvrage se chargera de la transmission aux personnes concernées.

b) Restitution finale des données informatiques et géographiques

En fin d'étude, le prestataire devra remettre au maître d'ouvrage l'ensemble des documents et données structurées, permettant ainsi leur exploitation future de manière optimisée. Le maître d'ouvrage devra être en mesure de réutiliser cette étude, la réviser ultérieurement et la compléter.

Le rendu final de l'étude en version informatique comprendra à minima :

- L'ensemble des données brutes, des bases de données et tableurs, réalisés dans un format compatible avec Microsoft Office,
- L'ensemble des données SIG utilisées pour la réalisation des cartographies et leur catalogue de métadonnées (fournies sous un format permettant leur exploitation directe sous le logiciel QGIS et référencées en Lambert 93), ainsi qu'un fichier de mise en forme des données. Pour l'ensemble des données, les métadonnées devront être renseignées en respectant les normes de la directive européenne Inspire.
- L'ensemble des rapports définitifs (rapports d'étape et synthèses) en version Word et PDF.

3.6. Charte graphique

Concernant les rapports et diaporamas, il sera demandé de respecter la charte graphique de l'EPTB Vienne et/ou du SAGE Vienne Tourangelle (à voir avec le maître d'ouvrage). Figureront également sur tous les supports, à minima : le logo du SAGE, du maître d'ouvrage (EPTB Vienne) ainsi que des partenaires financiers, le titre de l'étude, la nature du document ainsi que sa date de validation définitive.

ARTICLE 4 - PRESENTATION DE L'OFFRE

Le mémoire technique devra présenter au minimum et de manière détaillée :

- La méthodologie envisagée et proposée pour chacune des missions décrites dans le présent cahier des charges,
- La proposition financière décomposant l'ensemble des prix de la prestation,
- Le planning prévisionnel de réalisation au minimum au pas de temps mensuel,
- La composition de l'équipe en charge de la réalisation de l'étude, avec les CV des différents intervenants,

Les références du bureau d'études sur des études similaires.

Les dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD) seront strictement appliquées pour l'ensemble des données utilisées dans le cadre de la présente étude.

L'ensemble des données collectées dans le cadre de la prestation devra être restitué. Les données recueillies lors de cette étude et toutes les productions finales et intermédiaires (en format modifiable/ouvert) seront la propriété de l'EPTB Vienne, le prestataire abandonnera tout droit sur ces données et leur réutilisation devra faire l'objet d'une autorisation.

Annexe 1 – Documents disponibles ou existantes (liste non exhaustive)

- Diagnostic de la gestion de l'eau sur le bassin de la Vienne Tourangelle – 2016 (EPTB Vienne)
- Dossier Préliminaire à la mise en place d'un ou plusieurs SAGE sur le bassin versant de la Vienne Tourangelle – 2018 (EPTB Vienne)
- Etat initial du SAGE Vienne Tourangelle – validé le 07/08/2022 (EPTB Vienne)
- Synthèse des connaissances et préconisations pour renforcer les dispositifs de suivi hydrologiques et piézométriques sur le bassin de la Vienne Tourangelle (Suez Consulting – 2018)
- Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne – 2018 (Conseil Départemental de la Vienne)
- Schéma Départemental d'alimentation en eau potable d'Indre-et-Loire – 2009
- SDAGE Loire Bretagne 2022-2027 (Agence de l'Eau Loire-Bretagne)
- Suivi quantitatif de la ressource en eau en Nouvelle-Aquitaine - ARB NA (depuis 2002)
- Identification, caractérisation et hiérarchisation des zones à dominantes humides (disponible sur l'ensemble de la zone d'étude, réalisé en 2017)
- Explore 2070 – Direction de l'Eau et de la Biodiversité – 2012
- Etat des lieux sur le changement climatique et ses incidences agricoles en région Centre Val-de-Loire (Etude ORACLE Centre Val de Loire – édition mars 2022)
- Etat des lieux sur le changement climatique et ses incidences agricoles en région Nouvelle-Aquitaine (Etude ORACLE Nouvelle-Aquitaine – édition mai 2018)
- Réalisation de cartes de vulnérabilité au changement climatique sur le bassin Loire-Bretagne Agence de l'Eau Loire-Bretagne – 2017
- Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne - Agence de l'Eau Loire-Bretagne – 2018
- Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine. Pour agir dans les territoires - AcclimaTerra pour la Région Nouvelle Aquitaine – 2018
- Analyse de la situation des plans d'eau et de leur évolution à l'échelle du bassin de la Vienne (stage réalisé en 2020 – EPTB Vienne)
- Des structures, notamment celles à compétences GeMAPI, sont en possession de données biologiques ou physico-chimique, portent des contrats territoriaux et seront à solliciter

Etudes en cours pendant la durée de la présente étude :

- Projet LIFE sur l'adaptation au changement climatique sur le bassin de la Vienne
- Etude Hydrologie Milieux Usage Climat sur le bassin de la Vienne (2022-2024)

Annexe 2 – planning prévisionnel indicatif

	2022		2023												2024
	11	12	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	01
Tranche Ferme - Phase 1 : Prise en main du fonctionnement du SAGE et préparation de la concertation															
Tranche Ferme - Phase 2 : Mise en œuvre de la concertation et production du diagnostic															
Tranche optionnelle 1 : Réalisation du scénario tendanciel et éléments utiles pour les scénarios alternatifs															
Réunions de concertation															
Bureau															
CLE															

Lu et approuvé par le ou les (co)contractant,
A……., le……

Cachet et Signature,